



**N° 061-2018**

**ARRETE MUNICIPAL**

**Portant interdiction de la circulation et du stationnement  
Rue du Paradis - FRUGES**

M Jean-Marie LUBRET, Maire de la commune de FRUGES soussigné,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article 2213-I relatif à la police de la circulation, et du stationnement,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1er- huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que le démontage et l'enlèvement des mobilbanks nécessitent des mesures de restriction de la circulation et qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La circulation et le stationnement seront interdits le Mardi 16 octobre 2018 de 08 H 00 à 18 H 00 Rue du Paradis à FRUGES, afin de permettre le déroulement des travaux.  
Cette restriction consiste en :

- Mise en place d'une déviation vers la Rue des Fontaines

**ARTICLE 2 :**

La mise en place et la maintenance de la signalisation temporaire se fera au frais et à la charge de l'entreprise BANKPARTNERS chargés des travaux.

**ARTICLE 3 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Thierry LANIS entreprise BANKPARTNERS (59840),  
Madame la directrice du Centre Scolaire Privé de Fruges,  
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune de Fruges  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FRUGES,  
Monsieur le Responsable du service PM/ASVP,

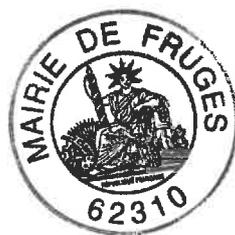
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et transmis à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour visa.

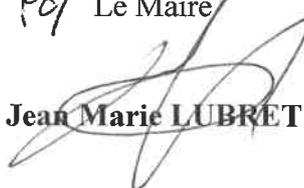
**ARTICLE 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Thierry LANIS entreprise BANKPARTNERS (59840),  
Madame la directrice du Centre Scolaire Privé de Fruges,  
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune de Fruges  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FRUGES,  
Monsieur le Responsable du service PM/ASVP,

Fait à FRUGES, le 09 octobre 2018



pd/ Le Maire  
  
Jean Marie LUBRET